

Un secteur en émergence

En plein développement depuis dix ans, le secteur des biostimulants reste encore flou pour les producteurs. La situation devrait se clarifier avec la normalisation européenne et l'expérimentation.

Le secteur des biostimulants est en pleine expansion. En France, selon Afaïa, syndicat des acteurs de la filière supports de culture, paillages, amendements, engrais et biostimulants, le marché augmente de 10 à 12 % par an depuis cinq ans. Les deux tiers concernent les productions spécialisées, notamment les fruits, les légumes et la vigne. La réglementation française ne définissant pas clairement le terme « biostimulant », les produits sont vendus sous différentes appellations (préparation microbienne, substance humique, matière organique biostimulée...), avec une Autorisation de Mise en Marché (AMM) comme Matières Fertilisantes et Supports de Culture et une allégation de type biostimulant. Quelques produits sans AMM sont également vendus en direct par les fabricants. Aucune preuve d'efficacité n'est obligatoire. Et les producteurs peinent à s'y retrouver, entre des produits dont l'efficacité n'est pas prouvée et la composition mal connue, des biostimulants vendus en mélange avec des engrais, des produits associant des allégations de type biostimulant et de type biocontrôle... En juillet 2019 toutefois, le futur règlement européen harmonisé des matières fertilisantes, le 2019/1009, est paru au Journal Officiel, pour une mise en application en juillet 2022. Il fixe les règles de mise en marché pour six catégories de matières fertilisantes, dont les biostimulants, et pour les mélanges de ces matières. « Ce règlement est une reconnaissance que les biostimulants sont du côté

LES BIOSTIMULANTS SONT DES fertilisants qui stimulent le processus de nutrition des végétaux indépendamment des éléments nutritifs qu'ils contiennent.



“

Un objectif du projet Bio4Safe est de fournir une méthodologie et des outils pour la certification des biostimulants »

BERTRAND VANDOORNE, de l'ISA de Lille



des fertilisants et non des phytosanitaires », souligne Laurent Largent, délégué général d'Afaïa. Le règlement donne désormais une définition claire du terme « biostimulant ». Les biostimulants sont « des fertilisants qui stimulent le processus de nutrition des végétaux indépendamment des éléments nutritifs qu'ils contiennent, dans le seul but d'améliorer une ou plusieurs caractéristiques des végétaux ou de leur rhizosphère : l'efficacité d'utilisation des éléments nutritifs, la tolérance aux stress abiotiques, les caractéristiques qualitatives et la disponibilité des éléments nutritifs confinés dans le sol ou la rhizosphère. »

Définir les règles de certification

D'ici juillet 2022, tout produit voulant bénéficier de l'étiquetage Biostimulant CE devra être certifié conforme au règlement concernant la véracité de ses revendications, son innocuité, sa composition, et cela avec des règles de certification harmonisées au niveau européen. En mai 2020, chaque état membre devait avoir désigné une autorité d'accréditation, auprès de laquelle les organismes certificateurs souhaitant être accrédités pour la certification des biostimulants devaient se faire

connaître. Les produits certifiés pourront alors être commercialisés avec l'étiquetage Biostimulant CE. La vente de produits sous AMM, pour un usage particulier et dans un pays, restera possible, mais sans l'étiquetage Biostimulant CE. Les règles de certification restent toutefois à définir. Un objectif du programme européen Bio4Safe est donc de proposer au comité de normalisation une boîte à outils et une méthodologie permettant cette certification. En parallèle, les firmes cherchent aussi à prouver l'efficacité de leurs biostimulants. Depuis deux ans, beaucoup s'adressent aux stations expérimentales pour mettre en place des essais sur leurs produits. « Tout se passe comme pour le biocontrôle à ses débuts, avec beaucoup de produits qu'il faut trier et peu de visibilité, analyse Charlotte Berthelot, du CTIFL de Carquefou. Le règlement européen donne un cadre et permet notamment de différencier biostimulants et fertilisants. Mais il demande à être approfondi, et tous les produits n'entrent pas dans ce cadre. Il y a toutefois une volonté des firmes de comprendre comment agissent leurs produits et de prouver leur efficacité. Le secteur devrait se clarifier dans les années à venir. »

Véronique Bargain